

Anartec

Produit destiné au contrôle par confusion sexuelle contre la petite mineuse du pêcher
Anarsia lineatella

La petite mineuse du pêcher, *Anarsia lineatella* (Lepidoptera : Gelechiidae) est une espèce très répandue sur les arbres fruitiers à noyaux tels que le pêcher, le nectarinier et l'abricotier, pouvant également affecter les pruniers et les amandiers.

Cette espèce passe l'hiver sous forme de larve de premier ou de second stade protégée sous l'écorce, les fissures ou les branches de l'hôte. Au printemps, la larve se nourrit de bourgeons et de pousses, ce qui entraîne le dépérissement de l'hôte. Ces dégâts sont assez répandus dans les jeunes plantations et les pépinières. Lorsque la larve est mature, elle abandonne les pousses et se nymphose dans les feuilles ou l'écorce, les adultes émergeant quelques jours après. Les larves des générations suivantes attaquent le fruit en pénétrant par la zone pédonculaire en direction du noyau. Cet insecte engendre normalement trois générations par an, mais il peut en engendrer une quatrième selon les conditions climatiques. Les premiers adultes commencent à voler de mars à mai selon la zone. La seconde génération peut être engendrée de juin à août et la troisième, d'août à octobre, ces périodes pouvant varier en fonction du climat.



**Anarsia
lineatella**
Lepidoptera :
Gelechiidae



MÉTHODES DE LUTTE

Il est important de contrôler les larves hibernantes par des applications chimiques pendant l'hiver ou avant la floraison. De la pousse à la récolte, il est possible de contrôler cette espèce en appliquant des traitements chimiques avec des produits autorisés. Ces applications doivent être effectuées lors du dépassement des seuils de dégâts ou du nombre de captures dans les pièges de monitoring. Une alternative au traitement chimique est l'utilisation de la confusion sexuelle. L'emploi de la confusion sexuelle a considérablement augmenté ces dernières années avec un bon niveau d'efficacité. Cette technique consiste à créer une atmosphère saturée en phéromone sexuelle de l'insecte à contrôler, afin de perturber les mâles, de façon à ce qu'ils ne localisent pas les femelles en évitant ainsi les accouplements.

FORMULATION

Diffuseurs

Le produit ANARTEC est un diffuseur composé d'acétate de (E)-5-decenyl et (E)-5-decenol. Ces deux composés sont décrits comme des composants de la phéromone sexuelle de *A. lineatella*.

Le matériau du diffuseur est perméable aux vapeurs, permettant ainsi l'émission des produits à vitesse contrôlée. Dans des conditions climatiques normales, la durée de

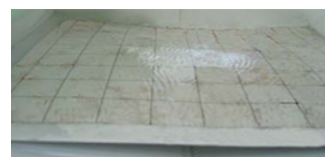
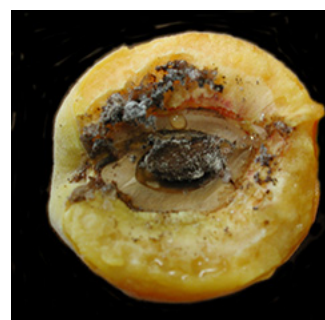
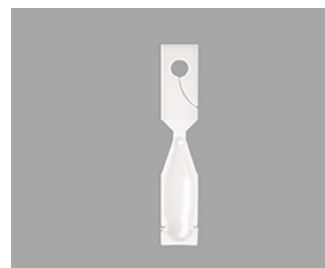
vie du diffuseur est d'environ 180 jours, toutefois cette période peut être réduite dans des conditions défavorables telles que des températures élevées et/ou des vents violents.

APPLICATION

- Les diffuseurs doivent être placés dans la parcelle quelques jours avant le pic de vol des adultes de première génération. Chaque diffuseur doit être disposé sur une branche dans le tiers supérieur de l'arbre.
 - Le nombre de diffuseurs recommandé par hectare est de 400 unités. Il est recommandé de les distribuer de façon homogène dans le champ, en plaçant 10 % des diffuseurs sur les bordures et 90 % dans le reste de la parcelle. En cas de forte infestation, il est recommandé d'augmenter le nombre de diffuseurs jusqu'à un maximum de 500/ha.
 - Il est conseillé de faire un suivi de l'espèce en disposant 1 à 2 pièges Delta par hectare avec le diffuseur de monitoring (ANARLAB) correspondant. Les pièges de monitoring doivent être vérifiés périodiquement pour contrôler l'importance de l'infestation, ainsi que pour confirmer le fonctionnement correct de la technique.
 - Il est recommandé de faire une évaluation des dégâts sur les fruits et les pousses. Si les dégâts sont supérieurs au seuil établi dans la zone, l'application d'un traitement complémentaire doit être envisagée.
-

MANIPULATION & STOCKAGE

Les diffuseurs ANARTEC sont conditionnés en paquets de 50 unités. Le conditionnement est imperméable aux vapeurs des différents produits. Il est recommandé de conserver le produit dans son emballage d'origine, non ouvert, de préférence au congélateur jusqu'au moment de l'utilisation. Dans ces conditions, le produit peut être stocké pendant deux ans. Éviter de couper, de perforer ou d'ouvrir les diffuseurs. En condition normale d'utilisation, il n'y a pas de risque de toxicité pour l'homme, les animaux et les plantes. Pour la même raison, les risques de pollution de l'eau et des sols sont très limités. Il est néanmoins recommandé d'utiliser des gants pour la manipulation des diffuseurs. Les diffuseurs usagés et leur emballage doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.



www.sedq.es

comercial@sedq.es